

# SMICTOM DES PAYS DE VILAINE

## Compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 18 décembre à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 07 décembre deux mille dix-huit s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

**ETAIENT PRESENTS:** BEGUINEL Didier, BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, THEAUDIERE Éric, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, MOISDON Franck, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, LEPRETRE Christian, LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, THOMAS Franck, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, COUDRAIS Ronan, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, JOUIN Alain, MAHE Yvon, RIDARD Maryse, TROUBOUL Jean-Paul, KERIVEL Laurent, LANGE jean Marie, HOUSSIN Raymond, LEMOINE André, LAURENT Yann, , MENUJET Didier, RENAULT Christian, LE CHENECHAL Didier, BAUDU Gérard, CHEVAL Véronique, CHAUDAGNE Michel,

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :** TEILLARD Louis par THOMAS Pierre,

**ETAIENT ABSENTS:** COTTIER Catherine, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, PITRE Rémi, BAUDU Jérôme, ROPERT Céline, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, GARCIA Joël,

*Agents présents : Anita SIEPER DGS remplaçante, Elisabeth FLEHO (Responsable du pôle Moyens), Sébastien AFFRE (Responsable du pôle Technique), JENNIFÈRE DUBOIS (Responsable redevance), Aurore LEMARIEY (Assistante de direction et logistique)*



Mme Christine GARDAN constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. Didier LE CHENECHAL est désigné secrétaire de séance.



### ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du Budget Primitif 2019
- 2) Vote de la grille tarifaire 2019
- 3) Adhésion au groupement d'achat « énergie » du SDE 35
- 4) Proposition de nouveaux membres dans les commissions collecte et traitement pour remplacement
- 5) Emplois non-permanents
- 6) Décisions modificatives
- 7) Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations
- 8) Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : compte-rendu au Comité
- 9) Questions diverses

## I – Vote du Budget Primitif 2019

Les différentes réunions de préparation budgétaire des services, du bureau et de la commission finances ont abouti au projet de budget 2019 dont la synthèse vous est présentée ci-dessous.

Ce projet de budget a été élaboré en tenant compte du réalisé 2018 à ce jour, tout en estimant les opérations comptables restant à passer jusqu'à la fin de l'année.

Quant aux résultats de l'année 2018 estimés excédentaires, ils n'ont pas été intégrés « par anticipation » dans cette prévision de budget 2019, et feront donc l'objet d'une décision modificative lors du vote du compte administratif en mars prochain.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

**Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à  
9 770 460 €.**

**1 - En dépense il est nécessaire de prévoir** pour les **charges à caractère général** (chapitre 011) 203 k€ de plus qu'au BP 2018, soit une augmentation de 2.71 % qui s'explique ainsi par services :

- La diminution des coûts de structure (-36 k€) liés à des études ou prestations de service non reconduites en 2019 ;
- La diminution des coûts du service redevance liés à l'installation du nouveau logiciel fait en 2018 (- 54 k€) ;
- L'augmentation des coûts de communication (+ 42 K€) du fait du projet d'extension des consignes de tri ;
- Pour les déchetteries, on prévoit 60 k€ de plus pour leur fonctionnement courant dont les marchés ;
- Pour le service collecte, l'augmentation du coût des marchés de prestations de services pour 131 k€, notamment liée aux marchés de collecte et de maintenance des bacs ;
- Pour le traitement, on prévoit en plus 73 k€ liés essentiellement aux marchés de tri des emballages (+ 30 K€);

On prévoit à contrario une baisse des prévisions sur la gestion du site de La Lande de Libourg.

- **Les charges de personnel** au chapitre 012 sont en augmentation par rapport à 2018. Ceci est essentiellement dû à la nécessité de remplacer les agents momentanément indisponibles. Cette dépense supplémentaire est compensée à environ 50 % par une recette de remboursement de l'assurance au chapitre 013 « atténuation de charges ». Par ailleurs, le projet d'extension des consignes de tri nécessitera le recrutement temporaire de 2 ambassadeurs du tri qui mèneront des actions de communication auprès du public (+22 k€).

**Les charges financières** (chap. 66) sont en baisse.

Concernant les **charges exceptionnelles** (chap 67), il faut noter la baisse du montant des annulations des factures de redevance. La prévision n'est plus que de 40 k€.

**2 - En recette de fonctionnement**, le budget prévisionnel s'élève à 9 770 k€ soit un budget quasiment identique à celui de 2018, avec toujours la même contrainte :

- Une baisse des dotations et participations (au chapitre 74) de 273 k€ dont la diminution de la participation des Communautés de communes (- 163 K€) et des subventions de l'Ademe (- 61 k€).
- Une augmentation de 280 k€ des recettes au chapitre 70 « produits des services » qui est liée à l'augmentation de la redevance ; les ventes de matériaux, au mieux, restent stables et dépendent toujours des fluctuations du cours des matériaux.

Le budget se présente ainsi que suit

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé chapitre	BP 2018	BP 2019	VARIATION BP2019/ BP2018
002	Déficit reporté	304 103.20 €	- €	-100.00%
011	Charges à caractère général	7 515 262.20 €	7 718 827.00 €	2.71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 020 400.00 €	1 121 800.00 €	9.94%
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 834.60 €	51 833.00 €	227.34%
023	Virement à la section d'investissement	322 000.00 €	340 000.00 €	5.59%
042	Amortissements	380 000.00 €	380 000.00 €	0.00%
65	Autres charges de gestion courante	58 400.00 €	62 000.00 €	6.16%
66	Charges financières	65 000.00 €	56 000.00 €	-13.85%
67	Charges exceptionnelles	90 000.00 €	40 000.00 €	-55.56%
<b>Total</b>		<b>9 771 000.00 €</b>	<b>9 770 460.00 €</b>	<b>-0.01%</b>

#### RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé chapitre	BP 2018	BP 2019	VARIATION BP2019/ BP2018
002	Résultat de fonct reporté (déficit)	- €	- €	
013	Atténuations de charges	18 000.00 €	25 000.00 €	38.89%
70	Produits des services	8 043 610.00 €	8 303 284.00 €	3.23%
74	Dotations, subventions et participations	1 630 390.00 €	1 356 676.00 €	-16.79%
75	Autres produits de gestion courante	16 500.00 €	23 000.00 €	39.39%
76	Produits financiers	100.00 €	100.00 €	0.00%
77	Produits exceptionnels	62 400.00 €	62 400.00 €	0.00%
<b>Total</b>		<b>9 771 000.00 €</b>	<b>9 770 460.00 €</b>	<b>-0.01%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 319 400 €.

Au chapitre 16, le capital de la dette à rembourser en 2019 est de 322 500 K€.

Les autres dépenses d'investissement sont liées aux opérations d'équipement résumé dans le tableau page suivante.

### Synthèse des opérations

N° opération	Opération	Dépenses d'équipements BP 2019	Recettes subventions BP 2019	Besoin de financement
12	Acquisition de matériel (structure)	€ 22 530.00	-	€ 22 530
13	Equipements de collecte	€ 153 830.00	-	€ 153 830
14	Quai de transfert	€ 22 000.00	-	€ 22 000
15	Station de traitement des lixiviats	€ 18 000.00	-	€ 18 000
17	Equipements courants des déchetteries	€ 34 600.00	-	€ 34 600
18	Réhabilitation des déchetteries	€ 1 038 970	275 580.00	€ 763 390
19	Création d'un réseau de recycleries	€ 512 800.00	246 000.00	€ 266 800
20	Plate forme de compostage	€ 46 300.00	-	€ 46 300
21	Extension des consignes de tri	€ 147 870.00	-	€ 147 870
	<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	€ 1 996 900	€ 521 580	€ 1 475 320

Ces investissements d'un montant total de 1 996 900 € sont financés à hauteur de 521 580 € par des subventions. Le FCTVA, l'autofinancement. Un emprunt viendra compléter ces recettes d'investissement, mais pourra être revu à la baisse après approbation des résultats 2018 en mars prochain.

Le budget d'investissement se présente ainsi que suit

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé chapitre	BP 2018	BP 2019
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>42 200.02 €</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>622 313.66 €</b>	<b>322 500.00 €</b>
	4 emprunts de 2014	275 000.00 €	275 000.00 €
	emprunt relais de 300 k€	300 461.66 €	
	nouvel emprunt recy de 600 k€ de 2018	46 852.00 €	47 500.00 €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 100.00 €</b>	<b>15 065.00 €</b>
2051	opé 12 acquisition de matériel (licences informatiques)	3 000.00 €	8 465.00 €
2031	opé 19 recycleries	- €	2 600.00 €
2031	opé 18 déchetteries études	10 100.00 €	4 000.00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 164 600.00 €</b>	<b>626 965.00 €</b>
2183/2184/2188	opé 12 acquisition de matériel	12 000.00 €	12 065.00 €
2188	opé 13 acquisition matériel précollecte	255 400.00 €	153 830.00 €
21	opé 14 quai de transfert	2 000.00 €	
21	opé 15 station lixiviat	14 000.00 €	2 000.00 €
2188	opé 17 équipement courant des déchetteries	12 100.00 €	9 900.00 €
21	opé 18 réhabilitation des déchetteries	149 600.00 €	109 800.00 €
2115/2188	opé 19 recycleries - 2 bâtiments + matériel	567 000.00 €	175 200.00 €
2188	opé 20 plate forme de compostage	152 500.00 €	16 300.00 €
21	<b>opé 21 extension consignes de tri (bacs, colonnes)</b>	- €	147 870.00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 154 221.32 €</b>	<b>1 354 870.00 €</b>
2313	opé 12 petits travaux bureaux	- €	2 000.00 €
2318/2315	opé 14 quai de transfert	23 500.00 €	22 000.00 €
2315	opé 15 station lixiviat	- €	16 000.00 €
2318/2315	opé 17 équipement des déchetteries	23 400.00 €	24 700.00 €
23	opé 18 réhabilitation des déchetteries	1 065 421.32 €	925 170.00 €
23	opé 19 recycleries -travaux	10 000.00 €	335 000.00 €
2318/2315	opé 20 plate forme de compostage	31 900.00 €	30 000.00 €
<b>Total</b>		<b>2 996 435.00 €</b>	<b>2 319 400.00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BP 2019</b>
001	Solde d'exécution des la section d'invest reporté	738 891.35 €	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	322 000.00 €	340 000.00 €
040	Amortissements + cessions	380 000.00 €	380 000.00 €
10	Dotations- FCTVA	16 000.00 €	48 000.00 €
13	Subventions d'investissement	240 790.00 €	521 580.00 €
	subventions recycleries	103 000.00 €	246 000.00 €
	subventions dechetteries	137 790.00 €	275 580.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 298 753.65 €	1 029 820.00 €
1641	emprunts déchetteries	698 753.65 €	750 000.00 €
1641	emprunt relais	- €	279 820.00 €
1641	nouvel emprunt de 600 k€ recycleries	600 000.00 €	- €
21	autres immo corporelles	- €	
<b>Total</b>		<b>2 996 435.00 €</b>	<b>2 319 400.00 €</b>

**Vu le C.G.C.T,**

**Vu le débat d'orientation budgétaire,**

**Vu les commissions finances,**

**Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de :**

- Voter le budget primitif 2019 du syndicat
- La section de fonctionnement s'élève à 9 770 460€
- La section d'investissement s'élève à 2 319 400€

**Pour équilibrer le budget 2019, il est prévu un emprunt de 750 000€ et 279 820€**

**Vote : pour 32, contre 04, abstention 05.**

<b>II – Vote de la grille tarifaire 2019</b>
----------------------------------------------

Après le travail de la commission finances-redevance, et afin d'obtenir un équilibre budgétaire pour 2019, le bureau propose une augmentation moyenne de la redevance à hauteur de 7.5% pour l'ensemble des usagers du service.

- Augmentation de 7.5 % de la part fixe des ménages.
- Augmentation de 7.5% de la part variable des ménages.
- Augmentation de 7.5% du prix au litre des non ménages (professionnels, associations, collectivités).
- Augmentation de 7.5% du prix des collectes exceptionnelles et du forfait de maintenance associé.

Les grilles tarifaires se présentent ainsi que suit :

## Usagers du service :

MENAGES	1 PERSONNE	2 ET 3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 A 7 PERSONNES	8 PERSONNES ET +	TOTAL
Nombre d'usagers	11119	14988	6878	3189	102	36276
% d'usagers par catégorie	30,65%	41,32%	18,96%	8,79%	0,28%	100,00%

### NON MENAGES :

- 44 communes
- 1220 professionnels

## TARIFS 2019

### Grille tarifaire des ménages avec bac gris individuel

	1 PERSONNE	2 ET 3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 A 7 PERSONNES	8 PERSONNES ET +
<b>Part fixe</b> (abonnement aux services + 12 levées du bac gris)	149,5 €	192,5 €	214,0 €	235,5 €	257,0 €
<b>Part variable</b> (coût unitaire de la levée supplémentaire à 12)	6,0 €	6,5 €	7,0 €	7,5 €	8,0 €

### Grille tarifaire des ménages avec bac gris individuel

#### A plus de 200 mètres du point de collecte (réduction de 20% sur l'abonnement)

	1 PERSONNE	2 ET 3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 A 7 PERSONNES	8 PERSONNES ET +
<b>Part fixe</b> (abonnement aux services + 12 levées du bac gris)	119,5 €	154,0 €	171,0 €	188,5 €	205,5 €
<b>Part variable</b> (coût unitaire de la levée supplémentaire à 12)	6,0 €	6,5 €	7,0 €	7,5 €	8,0 €

### Grille tarifaire des ménages avec bac gris individuel

#### En résidence secondaire

	1 PERSONNE	2 ET 3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 A 7 PERSONNES	8 PERSONNES ET +
<b>Part fixe</b> (abonnement aux services + 6 levées du bac gris)	128,0 €	153,5 €	172,0 €	190,5 €	209,0 €
<b>Part variable</b> (coût unitaire de la levée supplémentaire à 6)	6,0 €	6,5 €	7,0 €	7,5 €	8,0 €

### Grille tarifaire des ménages avec Badge d'accès aux tambours des Zones d'Apport Volontaire

	1 PERSONNE (32 ouvertures)	2 A 4 PERSONNES (93 ouvertures)	5 PERSONNES ET + (144 ouvertures)
<b>Part fixe</b> (abonnement aux services + ouvertures)	149,5 €	192,5 €	235,5 €
<b>Part variable</b> (coût unitaire de l'ouverture supplémentaire)	2,2 € par ouverture		

### Grille tarifaire des ménages avec Badge d'accès aux tambours des Zones d'Apport Volontaire

A plus de 200 mètres du point de collecte (réduction de 20% sur l'abonnement)

	<b>1 PERSONNE (32 ouvertures)</b>	<b>2 A 4 PERSONNES (93 ouvertures)</b>	<b>5 PERSONNES ET + (144 ouvertures)</b>
<b>Part fixe</b> (abonnement aux services + ouvertures)	<b>119,5 €</b>	<b>154,0 €</b>	<b>188,5 €</b>
<b>Part variable</b> (coût unitaire de l'ouverture supplémentaire)	<b>2,2 € par ouverture</b>		

**Grille tarifaire des ménages avec Badge d'accès aux tambours des Zones d'Apport Volontaire  
En résidence secondaire**

	<b>1 PERSONNE (16 ouvertures)</b>	<b>2 A 4 PERSONNES (46 ouvertures)</b>	<b>5 PERSONNES ET + (72 ouvertures)</b>
<b>Part fixe</b> (abonnement aux services + ouvertures)	<b>128,0 €</b>	<b>153,5 €</b>	<b>190,5 €</b>
<b>Part variable</b> (coût unitaire de l'ouverture supplémentaire)	<b>2,2 € par ouverture</b>		

**Grille tarifaire des immeubles (Habitat collectif avec bacs gris communs)**

	<b>BAC 80 L</b>	<b>BAC 120L</b>	<b>BAC 180 L</b>	<b>BAC 240 L</b>	<b>BAC 340 L</b>	<b>BAC 660 L</b>
<b>Part fixe</b> (abonnement par logement + 12 levées de chaque bac gris)	<b>149,5 €</b>					
<b>Part variable</b> (coût unitaire de la levée supplémentaire à 12)	<b>6,0 €</b>	<b>6,5 €</b>	<b>7,0 €</b>	<b>7,5 €</b>	<b>8,0 €</b>	<b>11,0 €</b>

**Grille tarifaire des non ménages équipés de bacs**

Voici les tarifs proposés en € par litre pour les bacs mis à disposition sur demande de l'utilisateur, en fonction de la fréquence de collecte choisie et de la nature du déchet :

	<b>Collecte 2x par semaine</b>	<b>Collecte 1x par semaine</b>	<b>Collecte tous les 15 jours</b>
<b>Ordures Ménagères</b>	<b>2,80 €</b>	<b>1,40 €</b>	<b>0,70 €</b>
<b>Emballages recyclables</b>	<b>NC</b>	<b>0,50 €</b>	<b>0,25 €</b>
<b>Bio-déchets</b>	<b>0,50 €</b>	<b>0,25 €</b>	<b>NC</b>



**Grille tarifaire des non ménages équipés de badges d'accès aux tambours des Zone d'Apport Volontaire**  
**Tarifification des dépôts d'ordures ménagères résiduelles :**

	<b>93 OUVERTURES</b>
<b>Part fixe (abonnement aux services + ouvertures)</b>	<b>192,5 €</b>
<b>Part variable (coût unitaire de l'ouverture supplémentaire)</b>	<b>2,2 € par ouverture</b>

**Tarifification des dépôts d'emballages recyclables :**

Le dépôt d'emballages recyclable dans les colonnes dédiées est gratuit.

**Grille tarifaire des collectes exceptionnelles, manifestations et évènements et du forfait maintenance**

	Volume du bac (en L)	Prix d'une collecte (collecte et traitement)
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	80	<b>4,5 €</b>
	120	<b>6,5 €</b>
	180	<b>10 €</b>
	240	<b>13 €</b>
	340	<b>18,5 €</b>
	660	<b>34,5 €</b>
BIO-DECHETS	120	<b>3,5 €</b>
EMBALLAGES RECYCLABLES	120	<b>2,5 €</b>
	240	<b>4,5 €</b>
	340	<b>6,5 €</b>
Forfait maintenance		<b>39 €</b>

**ACTUALISATION 2019**

**Exonération de volumes dédiés à la collecte des dépôts sauvages**

Commune	Population INSEE au 1er janvier 2018	Volume de bac exonéré
BAIN DE BRETAGNE	7503	4620
BAULON	2182	1320
GOVEN	4553	2640
GRAND FOUGERAY	2502	1320
GUICHEN	8424	5280
GUIGNEN	3883	1980
<b>GUIPRY MESSAC</b>	<b>7044</b>	<b>4620</b>
LOHEAC	673	340
PIPRIAC	3755	1980
SAINT MALO DE PHILY	1108	660
VAL D'ANAST	3981	1980

***Vu le C.G.C.T,***

***Vu le débat d'orientation budgétaire,***

*Vu les commissions finances,*

*Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide de :*

*- Voter les grilles tarifaires ci-dessus présentées*

*Vote : pour 28, contre 08, abstention 05*

*1 élu sort de la salle.*

### **III – Adhésion au groupement d'achat « énergie » du SDE 35**

Depuis plusieurs années, l'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour l'alimentation de leurs sites d'une puissance supérieure à 36 kVA.

Afin de simplifier cette démarche et obtenir un meilleur tarif, le SDE35 a mis en place en 2015 un groupement d'achat d'électricité qu'il coordonne. Le marché de fourniture d'électricité actuellement en cours arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Le calendrier de mise en œuvre de ce groupement d'achat serait le suivant :

- Lancement de la consultation en avril 2019
- Notification du marché en juillet 2019
- Démarrage du nouveau marché au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le site de Guignen est concerné par cette démarche. Pour mémoire, le montant de la fourniture d'électricité pour le site de Guignen est d'environ 25 000 euros TTC par an. L'adhésion à ce groupement d'achat sur le volet « électricité » devrait nous permettre de réduire ces coûts ou à minimum d'en maîtriser la hausse.

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie ci-jointe ;
- D'autoriser Mme La Présidente à signer la convention de groupement ;
- D'autoriser l'adhésion du Smictom au groupement de commande de fourniture d'énergie ;
- D'autoriser le représentant du SDE35 à signer les marchés et accords-cadres du groupement de commande pour le compte du Smictom des Pays de Vilaine.

- ***Vu le C.G.C.T,***
- ***Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,***
- ***Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,***
- ***Vu le Code général des collectivités territoriales,***
- ***Vu la délibération N° 20181016\_COM\_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,***
- ***Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,***

Et considérant qu'il est dans l'intérêt du Smictom des Pays de Vilaine d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

***Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants :***

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser l'adhésion du Smictom des Pays de Vilaine au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte du Smictom des Pays de Vilaine.

***Vote : pour 40***

#### **IV – Proposition de nouveaux membres dans les commissions collecte et traitement pour remplacement**

Vu la délibération n°14.43 créant 5 commissions thématiques au Smictom des Pays de Vilaine,

Vu la délibération n°2018-08-156 de la communauté de communes de VHBC proposant de nouveaux délégués au Smictom,

Considérant que Monsieur Joseph RUFFAULT et Monsieur Pascal CROSLARD ne sont plus délégués titulaires de VHBC au sein du Smictom des Pays de Vilaine, il convient de les remplacer respectivement dans la commission traitement et la commission collecte.

Il est proposé de remplacer Monsieur Joseph RUFFAULT par Monsieur Jean-Marie LANGE au sein de la commission traitement.

Il est proposé de remplacer Monsieur Pascal CROSLARD par Monsieur Laurent KERIVEL au sein de la commission collecte.

***Vu le C.G.C.T,***

***Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants :***

- ***Monsieur Jean-Marie LANGE comme membre de la commission traitement***
- ***Monsieur Laurent KERIVEL comme membre de la commission collecte***

***Vote : pour 40***

## V – Emplois non-permanents

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au comité syndical d'autoriser Madame la Présidente à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

Les besoins au sein des services et notamment le projet tel que l'extension des consignes de tri peuvent amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier de l'activité dans les services suivants :

- Redevance
- Déchèteries
- Communication

Ces agents assureront des fonctions d'assistant redevance, de communication, d'ambassadeur du tri ou d'agent d'accueil des usagers en déchèterie relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut 347, ou au maxi sur l'indice terminal du dernier grade de la catégorie hiérarchique concernée.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

Enfin le régime indemnitaire instauré par les délibérations n° 16.09 du 24 février 2016 pour la filière administrative et n°18.09 du 14 février 2018 pour la filière technique pourront s'appliquer par décision de la Présidente.

Ces dispositions prendront effet au 01/01/2019.

***Vu le C.G.C.T,***

***Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants :***

**Vote : pour 40**

## VI – Décisions modificatives –Virement de crédit –Section de fonctionnement

Afin de régler les charges de personnel, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le chapitre 012 « charges de personnel » budget 2018.

La présidente propose alors de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP 012	CHARGES DE PERSONNEL	30 000.00 €	CHAP 013	ATTENUATION DE CHARGES	15 000.00 €
CHAP 022	DEPENSES IMPREVUES	- 15 000.00 €			

	TOTAL DEPENSES	15 000.00 €		TOTAL RECETTES	15 000.00 €
--	----------------	-------------	--	----------------	-------------

- Vu le C.G.C.T,
- Vu le budget 2018

**Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants d'accepter la proposition de la Présidente.**

**Vote : pour 40**

**3 élus sortent de la salle.**

## VII – Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations

Mme la Présidente propose de mettre à jour la délibération de mars 2014 relative à la durée d'amortissement des biens.

SITES	BIENS	DUREES D'AMORTISSEMENT
	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
	Frais d'études suivis de réalisation	virés à la subdivision du compte 23 lors du lancement des tvx, voire au compte d'imputation définitive si les tvx sont achevés dans l'année
	Logiciel	3 ans
	Véhicules légers (voitures)	7 ans
	Camions et véhicules industriels	mini benne 5 ans et bennes 10 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel informatique	5 ans
PRE-COLLECTE	Bacs Roulants	10 ans
	Conteneurs AV	12 ans
DECHETERIES	Equipements technologiques (vidéo surveillance, gestion des entrées, matériel informatique)	5 ans
	Autres équipements (signalétiques...)	7 ans
	Infrastructures et bâtiments (portes blindées...)	15 ans
QUAI DE T.	Véhicules et équipements	7 ans

	Infrastructures (quai de transfert ou de déchargement...)	10 ans
	Bâtiments	15 ans
PFC	Equipements mobiles (retourneur...)	7 ans
	Autres équipements et bâtiments	15 ans
STATION	Equipements mobiles	7 ans
	Autres équipements et bâtiments	20 ans
CET	Centres de stockage	20 ans
RECYCLERIES	Equipements (caisse, mobilier...)	10 ans
	Bâtiments	15 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments autres que ceux mentionnés ci-dessus, installations électriques & téléphoniques	15 ans
	Biens de faible valeur (inférieurs à 1000€)	1 an
	Seuil minimum d'amortissement	500

- ***Vu le C.G.C.T,***
- ***Vu le budget 2018***

***Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants que la durée d'amortissement est telle que ci-dessus proposée.***

***Vote : pour 37***

**VIII– Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : compte rendu au Comité**

Date de la décision	Nature	Tiers	montant TTC (sup à 2 000 TTC)
26/11/2018	Transport et location d'un crible avec chauffeur - 10/2018	E.V.A	4 047 €
20/11/2018	Relevé topographique réhabilitation des déchèteries	EGUIMOS	5 880 €
04/12/2018	Transport et traitement brique plâtrière - 10/2018 (hors marché)	NETRA	7 735 €
06/12/2018	Remplacement borne pont bascule suite à un sinistre	PRECIA MOLEN	7 271 €
20/11/2018	Acquisition et installation 2 ordinateurs portables + stations d'accueil	RBI	2 969 €
03/12/2018	Etude géotechnique déchèterie de Grand Fougeray	SOL CONSEIL GRA	2 719 €
03/12/2018	Etude d'aide à la décision - contrôle d'accès en déchèteries	ULTIMA TERRA	6 410 €
04/12/2018	Bail administratif pour la recyclerie de Bain de Bretagne	MODE D'EMPLOIS	12 ANS

**IX– Questions diverses**

Un élu de Goven demande des éclaircissements sur la situation des professionnels pour une entreprise de Goven. Il n'est pas possible de répondre puisqu'il ne sait pas si l'entreprise est adhérente au Smictom des Pays de Vilaine. Il lui est proposé d'informer l'entreprise qu'elle doit contacter le Smictom.